

THIAROYE
1^{er} décembre 1944
1^{er} décembre 2025

Commémoration du **81^e anniversaire** du massacre de Tirailleurs sénégalais

1^{er} décembre 2025

DOSSIER DE PRESSE

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
PRIMATURE

BIC-GOUV

BUREAU D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT



CONTEXTE

Le vendredi 1er décembre 1944, à 5h30 du matin, mille deux cents (1 200) hommes des troupes coloniales et de la gendarmerie française prennent position autour du camp militaire de Thiaroye (banlieue de Dakar). A l'intérieur du camp, 1 200 à 1 800 Tirailleurs. Ils ont tous répondu à l'appel, cette aube-là. Et ce fut le massacre ! De retour en terre africaine, après avoir participé à la seconde guerre mondiale, les Tirailleurs ne réclamaient que le paiement de leurs indemnités, les soldes, les primes de démobilisation et autres allocations. Ils attendaient d'être édifiés sur les conditions d'hébergement dans leur cantonnement à Thiaroye et sur les modalités de leur installation au pays. Originaires de dix-sept (17) pays africains, ils étaient appelés Tirailleurs sénégalais.

Le Sénégal, par devoir de mémoire, commémore l'anniversaire de ce massacre, le 1er décembre. L'édition de 2024, un tournant historique dans la commémoration, coïncidant avec l'avènement au pouvoir du Président Bassirou Diomaye FAYE, a connu un succès exceptionnel et un retentissement mondial. C'est ainsi que les plus hautes autorités, au-delà de consolider les acquis, comptent aller plus loin qu'une simple célébration en mettant en place un Comité de commémoration qui a été installé, le vendredi 14 novembre 2025, au Building administratif Mamadou DIA, en vue du 81^e anniversaire.

LES ORIENTATIONS DU GOUVERNEMENT

Après l'atteinte des objectifs de la précédente édition, le Sénégal poursuit le travail de Mémoire, conformément aux directives des autorités, pour rétablir la vérité de l'histoire à travers de la documentation, des recherches, des fouilles archéologiques, un livre blanc et plus tard, une stèle et un Mémorial.

« La commémoration de l'anniversaire du Massacre de Thiaroye et la célébration de la Journée des Tirailleurs sénégalaïs sont des activités phares de l'agenda national », a informé le Président de la République Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, lors du Conseil des ministres du 19 novembre 2025. Le Chef de l'Etat a demandé au Gouvernement de prendre toutes les dispositions pratiques, en liaison avec toutes les parties prenantes, pour le bon déroulement des cérémonies de commémoration du Massacre de Thiaroye. Il instruit également de finaliser la mise en place fonctionnelle du Musée relatif aux évènements de Thiaroye et de poursuivre le travail de recherche scientifique entamé, en vue de rétablir la vérité sur cet évènement historique douloureux, gravé dans notre mémoire collective.

Toujours en Conseil des ministres du mercredi 19 novembre 2025, la communication du Premier ministre Ousmane SONKO a porté sur les orientations du Gouvernement en matière de politique mémorielle. « Le pari du développement ne se gagne pas que par un enchevêtrement de chiffres et de statistiques économiques, il est d'abord culturel et dépend de la qualité du capital humain et de son civisme, défini comme l'ensemble des attitudes et comportements qui permettent le bon fonctionnement de la société et le respect du bien-être commun », a expliqué le Chef du Gouvernement.

Dans le cadre de la gestion du patrimoine historique, le Premier ministre a abordé le « *rappel des directives et actes posés dans la politique mémorielle* » du Sénégal, la « *valorisation du patrimoine mémoriel* » du Sénégal ainsi que la « *perpétuation des acquis de la politique mémorielle* ».

C'est à cet effet qu'un Comité de Commémoration a été mis en place avec comme missions :

- Poursuivre cette œuvre mémorielle, en veillant à l'organisation exemplaire de la cérémonie du 1^{er} décembre 2025.
- Assurer le suivi des engagements pris par l'État,
- Réhabiliter le site de Thiaroye,
- Diffuser le Livre Blanc sur le massacre de Thiaroye,
- Intégrer cette histoire dans les programmes scolaires, et de diplomatie mémorielle auprès des partenaires internationaux.

LES ENJEUX D'UNE COMMÉMORATION



Le 1er décembre 2024, le Chef de l'État a présidé, en présence de ses homologues africains de la Mauritanie, des Comores, de Gambie, de Guinée-Bissau et du Gabon, la première édition de la Commémoration du massacre des Tirailleurs sénégalais survenu à Thiaroye, le 1er décembre 1944.

Cette décision historique traduit une volonté de rendre hommage aux victimes de la tragédie de Thiaroye. L'acte vise également à jeter les bases de la restauration de la vérité historique en mettant fin à l'omerta sur cet épisode douloureux de notre histoire. « Par devoir de mémoire, de vérité et de justice, nous ne pouvons oublier l'horreur des exécutions sommaires au camp de Thiaroye », avait déclaré le Président Bassirou Diomaye FAYE. « Il est impératif de rappeler l'histoire, toute l'histoire, sans trou de mémoire. C'est ce qui fonde l'essence universelle des valeurs de paix, de liberté et d'égale dignité attachées à la nature humaine. »

Dans le but de combattre l'oubli et d'inscrire le massacre de Thiaroye dans les mémoires collectives des générations futures, le Président Bassirou Diomaye FAYE a pris cinq (5) mesures stratégiques. Il s'agit de :

1. L'érection d'un mémorial à Thiaroye en l'honneur des Tirailleurs sénégalais,
2. La création d'un centre de documentation et de recherche dédié aux « Tirailleurs sénégalais » pour déterminer leur rôle crucial dans la Seconde Guerre mondiale,
3. Le baptême des rues et des places à travers le pays qui porteront désormais le nom de cet événement tragique,
4. L'enseignement de l'histoire du massacre de Thiaroye dans les écoles sénégalaises, afin que les jeunes générations prennent conscience de cette partie de l'histoire nationale,
5. La célébration, chaque année, d'une Journée du Tirailleur, le 1er décembre, qui doit devenir un moment de réflexion nationale et de reconnaissance collective.

LES PREMIERS RESULTATS DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES

Les résultats des fouilles effectuées par la sous-commission archéologie adossée à la Commission massacre de Thiaroye, sont extrêmement encourageants et méritent d'être approfondis.

Premièrement, les fouilles ont enlevé l'hypothèse de cénotaphes. Il existe bel et bien des sépultures dans le lot fouillé.

Deuxième élément important découvert, les tombes ne sont pas contemporaines aux sépultures. Elles leur sont postérieures. Les fouilles ont aussi montré que les squelettes ne sont pas à l'intérieur des tombes. Ils sont souvent à l'extérieur du carré. Parfois, la tête est à l'envers de la stèle. Ce qui veut dire que les tombes ne reflètent pas le type d'inhumation.

Le troisième élément déterminant, c'est justement qu'il y a maintenant des preuves matérielles que le cimetière de Thiaroye est le réceptacle de plusieurs pratiques d'enterrement. Des pratiques qui peuvent traduire plusieurs types de massacre.



D'autres éléments significatifs ont été révélés par la sous-commission archéologie. C'est le cas, par exemple, de l'existence de Tirailleurs gradés parmi les Africains tués à Thiaroye, le 1er décembre 1944. « *Parmi les individus de la première rangée, celui au milieu était enchaîné, ses pieds joints par des restes de fer au niveau du tibia. L'individu 3 n'avait plus de crane. Et à chaque fois, la particularité c'est qu'ils portent tous des insignes militaires. Ce qui veut dire que ce ne sont pas des civiles* », a relevé le Pr Moustapha FALL, président de la sous-commission, lors de la présentation du Livre blanc.

Le sondage test réalisé a également permis de découvrir des traces de violence différentes, en plus des différences importantes notées sur les individus. « *Ils paraissent tous très atteints. La partie gauche de l'individu 1 était dépourvue de côtes et il avait la bouche ouverte. L'individu 2 n'avait plus rien. Il en est de même pour l'individu 3.* »

Au sujet du débat sur le lieu du massacre, la sous-commission estime que l'existence de coffrage en bois peut justifier que leurs corps étaient tellement atteints qu'il fallait les mettre dans des outils sommaires pour pouvoir les enterrer. « **Donc, à partir de cette petite recherche archéologique, on commence à reposer d'autres problématiques par rapport au massacre, au lieu et aux méthodes utilisées.** »

INTERPRÉTATIONS PRÉLIMINAIRES

Les résultats des fouilles menées par la sous-commission archéologie ont conduit à plusieurs interprétations et hypothèses préliminaires. Des données intéressantes, qui seront affinées par des analyses complémentaires afin de mieux répondre aux nombreuses interrogations. Parmi les interprétations, on peut retenir :

1. Des tombes postérieures aux inhumations dans le cimetière de Thiaroye

La réalité de cette postérité des tombes, d'après la sous-commission archéologie, est corroborée par l'incohérence entre la position de la structure tombale et l'emplacement des individus. L'autre incohérence qui renforce la thèse de la postériorité des tombes réside dans le fait que les stèles qui indiquent, en principe, l'orientation de la tête, ne reflètent pas cette réalité. Un décalage qui peut s'interpréter de deux manières :

- ▶ Premièrement, il s'agit d'une sépulture collective (les individus sont ensevelis en même temps dans des fosses quadrangulaires sur un même niveau). Ceci veut dire qu'une fosse commune a été ouverte et les corps déposés à même le sol.
- ▶ Deuxièmement, les 34 tombes ne sont qu'une mise en scène sous-tendue par un souci de faire correspondre leur nombre à celui des victimes officielles avancées par l'administration coloniale.

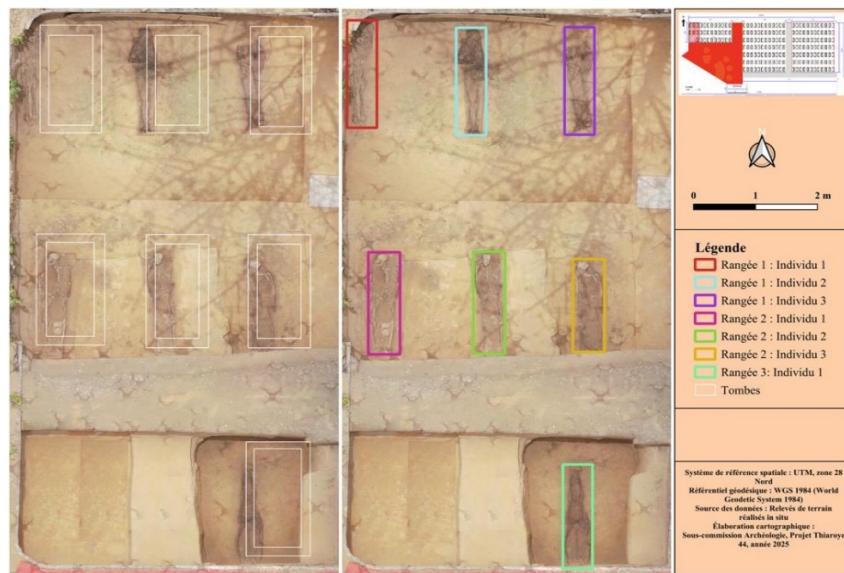


Figure 31: Position des tombes par rapport aux individus

2. Les 34 tirailleurs n'ont pas le même traitement ou statut

Deux modalités d'enterrement ont été identifiées : une en pleine terre (rangées 1 et 3) et une autre en coffrage de bois (rangée 2).

Dans la rangée 1, les individus sont des soldats comme en attestent les clous de talons et fragments de fer plat de brodequins (généralement disposés en rangs réguliers ou en motifs circulaires selon le modèle), la présence (1) de pattes de collet, (2) d'un anneau reliant les deux parties d'une décoration et (3) de boutons d'épaulettes et de chemises (ou pantalons). **Cette rangée 1, avec les trois sépultures, corrobore l'épisode du massacre de Thiaroye et l'existence d'une fosse commune** (les individus étant déposés les uns après les autres).

Dans la rangée 2, les individus ont subi un traitement post mortem car ayant été mis dans un coffrage de bois. Deux hypothèses peuvent être avancées :

1. La mise en coffrage de bois serait liée à l'état des corps de ces Tirailleurs sénégalais morts ailleurs des suites de leurs blessures et enterrés plus tard sur le site. Ces individus sont particulièrement caractérisés par un corps incomplet : absence de côtes dans la partie gauche, de clavicule, de la moitié de la colonne vertébrale et du bassin. Leur piteux état justifierait leur mise en coffrage de bois rudimentaire pour assurer leur déplacement et leur enterrement.
2. Ils seraient des militaires ou civils français. La rangée 2 renfermerait donc les sépultures de français (militaires ou civils ?). Des documents de l'administration militaire évoquent aussi des travaux d'entretien des cimetières du Cap-Vert (Soumbédioune, Bel-Air et Thiaroye), incluant une « reprise des fissures (y compris des croix) » (source : D1S1). Thiaroye semble être l'unique cimetière français sans croix apparentes.

« Ces hypothèses relatives aux identités des individus exhumés ne pourraient être vérifiées que grâce à des études d'anthropologie physique et d'analyses génétiques. Ces dernières, à travers des prélèvements de l'ADN ancien des sépultures, leurs analyses en lien avec les données génétiques de quelques groupes culturels d'origine africaine ou française, permettront de confirmer ou d'infirmier certaines thèses avancées. »

LES RECOMMANDATIONS FORMULÉES

Pour aller au-delà des résultats préliminaires et répondre à toutes les questions soulevées, la sous-commission archéologie a recommandé une série d'actions concrètes à mener à court, moyen et long terme.

Dans le court terme :

- ▶ **Entreprendre des études d'anthropologie physique et des analyses génétiques.** Une action jugée urgente, car la question de la gestion de ces restes demeure pour l'heure non résolue.
- ▶ **Approfondir le sondage du Lot 1 à l'aide d'un radar à pénétration du sol (RPS).** Il s'agira de vérifier la présence d'autres corps en dessous des sépultures exhumées.
- ▶ **Étendre le sondage aux 27 autres tombes du Lot 1.** Cette action permettra de tester l'hypothèse des différences de traitement (enterrement en terre pleine et en coffrage de bois, types de massacre, identités, etc.)
- ▶ **Scanner tout le cimetière.** L'échantillonnage devra être étoffé par une extension des fouilles. Il sera question de vérifier certaines hypothèses comme la présence de charniers et le nombre de morts.

Dans le moyen et long terme :

- ▶ **Étendre la zone des investigations au-delà du cimetière.** Il est préconisé l'extension de la zone des investigations au-delà du cimetière militaire, vers le bâtiment fantôme visible à partir de l'autoroute à péage, le foirail, l'actuel camp militaire, le CEM de Thiaroye et ses alentours. Ces recherches offriront l'occasion d'organiser de grands chantiers-écoles pour des étudiants des pays de provenance des Tirailleurs sénégalaïs. Des études pluridisciplinaires et exhaustives seront aussi menées sur le site.

Source : [Rapport de la sous-commission archéologie sur le sondage de 7 tombes dans le cimetière militaire de Thiaroye](#)



Figure 34 : Urgence pour la conservation des squelettes protégés avec des coffres en bois

Figure 35: Fin de sondage et pose d'une bâche provisoire

DES ACTES FORTS POUR BÂTIR UNE VÉRITABLE POLITIQUE MÉMORIELLE

S.E. Bassirou Diomaye FAYE, Président de la République :



« Mon mandat est aussi celui de la reconquête mémorielle, celui du devoir de mémoire et celui de la transmission de notre patrimoine immatériel et identitaire »

Dès son accession à la magistrature suprême, le Président de la République, Bassirou Diomaye FAYE, a affiché son ambition de doter notre pays d'une politique mémorielle cohérente et parfaitement alignée sur l'Agenda national de Transformation « Sénégal 2050 ». Cette orientation stratégique s'est illustrée à travers une série d'actes importants (célébrations, hommages, commémorations, entre autres initiatives fortes), mais aussi de directives fortes.

► **Rappel des directives présidentielles**

C'est le 12 juin 2024, en Conseil des ministres, que le Président Bassirou Diomaye FAYE a donné le ton. Au Gouvernement, il a indiqué la nécessité de réfléchir à la mise en œuvre d'un **programme national pour assurer la conservation optimale et le développement des Archives du Sénégal**. Ce programme d'envergure accorde une place prioritaire à l'édification d'une bibliothèque nationale et des bibliothèques régionales et départementales. Il privilégie également le recrutement maîtrisé d'archivistes et de documentalistes professionnels dans les ministères et autres entités publiques et parapubliques.

Le 18 décembre 2024, le Chef de l'État instruit le Gouvernement de réfléchir sur la création d'un Conseil national de la Mémoire et de la Gestion du Patrimoine historique (CNMGPH). Un mécanisme qui vise à faire de la préservation de notre histoire un facteur majeur de développement économique, social et culturel du Sénégal.

Le 29 janvier 2025, le Premier ministre Ousmane SONKO réitère la volonté du Chef de l'État. En Conseil des ministres, le Chef du Gouvernement souligne l'urgence attachée à la rigoureuse prise en charge du préarchivage et du reversement de fonds documentaires aux Archives nationales, par les ministères et les structures qui leur sont rattachées. Dans la foulée, il insiste sur la priorisation de la construction d'une Maison des Archives moderne, conformément aux instructions du Président de la République.

Le 16 octobre 2025, à l'occasion de l'ouverture du Forum national sur le Livre et la Lecture, le Gouvernement reçoit une autre instruction forte du Président de la République, allant dans le sens de développer une politique innovante de modernisation des bibliothèques et salles de lecture. La semaine suivante (22 octobre 2025), le Chef de l'État demande au Premier ministre Ousmane SONKO et à ses équipes d'accélérer la création d'un Centre de Documentation au Cimetière de Thiaroye, en vue de la commémoration du 81e anniversaire.

Ces instructions témoignent d'une volonté affichée du Président Bassirou Diomaye FAYE d'inscrire la question mémorielle au cœur des politiques publiques qu'il porte, dont le Gouvernement est chargé de la mise en œuvre, sous la conduite du Premier ministre Ousmane SONKO.

► **Retour sur quelques initiatives marquantes du Chef de l'État**

En plus de décliner des orientations stratégiques, le Président Bassirou Diomaye FAYE a posé des actes majeurs confirmant la dynamique de valorisation des politiques mémorielles initiée depuis le début de son mandat.

La Commémoration du massacre des Tirailleurs à Thiaroye reste l'une des meilleures illustrations de l'engagement du Chef de l'Etat. La première édition, tenue en 2024, a connu un véritable succès. Prévue le 1er décembre prochain, la deuxième édition de la Commémoration intervient dans un contexte marqué par la publication du Livre blanc. Fruit d'un travail remarquable mené par le Comité de Commémoration, le document a été remis au Président de la République, par le Premier ministre, le 16 octobre 2025.

DES HÉROS VENUS DE 17 PAYS AFRICAINS

Ils sont dénommés « Tirailleurs sénégalais », comme le nom du Régiment qu'ils formaient, mais ils n'étaient pas que des Sénégalais. Ils venaient de presque tous les territoires coloniaux français d'Afrique occidentale, équatoriale et de l'Est. Des territoires devenus, avec les indépendances, dix-sept (17) pays africains :

1. Benin
2. Burkina Faso
3. Cameroun
4. Comores
5. Congo
6. Côte d'Ivoire
7. Djibouti
8. Gabon
9. Guinée
10. Madagascar
11. Mali
12. Mauritanie
13. Niger
14. République Centrafricaine
15. Sénégal
16. Tchad
17. Togo



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
PRIMATURE
BIC-GOUV | CONTACT PRESSE :
BUREAU D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

contact@bic.gouv.sn